

Département de gestion des praticiens hospitaliers

Note relative à l'organisation des Tours

Les dispositions du Ségur de la santé relatives au recrutement des PH s'appuient sur 3 objectifs :

1. Fluidifier autant que possible les tours de recrutement, pour faciliter le passage au statut de PH et éviter quelques mois de césure sur contrat ;
2. Resserrer autant que possible les délais, remontée des postes, avis locaux et extrait du casier judiciaire, PV d'installation, états de services, selon une exigence partagée ;
3. Mieux accompagner les PH dans leur prise de fonctions dès l'année probatoire.

La publication des postes pour un tour intervient selon les modalités suivantes :

Les postes publiés doivent faire l'objet d'un profil de poste.

Inscrit dans le projet médical de service et celui du territoire, il précise le contexte d'exercice du PH, les moyens et la quotité de temps associés. Il est un support à la discussion entre les souhaits du candidat et ceux de l'établissement. Un profil-type sera annexé à l'arrêté fixant le profil de poste de façon à donner aux établissements les grands axes de rédaction.

Les candidats pourront postuler, pendant 15 jours à compter de la date de publication des postes vacants. Ils auront la possibilité de déposer leur dossier sous réserve de leur inscription sur la liste d'aptitude du CNPH si celle-ci n'était pas connue au moment de leur candidature.

Les avis locaux comprendront ceux du chef de service, du chef de pôle, du PCME et du directeur. Ils devront être adressés sans délai au CNG.

Les PH seront ensuite installés dans un délai de 2 mois suivant leur nomination.

Les PH en période probatoire (primo-nomination) feront l'objet d'un suivi local particulier avec la mise en place d'un entretien professionnel à 6 mois et à 12 mois du PH nouvellement nommé avec son responsable médical direct. Cet entretien permet de retracer les objectifs fixés, d'aborder ses capacités relationnelles et d'intégration au sein d'une équipe et le cas échéant d'envisager des pistes de remédiation. Il comporte une appréciation d'ensemble (l'évaluateur et le PH portent chacun leurs observations).

Un [guide de conduite de l'entretien professionnel](#), à destination des responsables médicaux et des PH, fera l'objet d'une diffusion nationale afin de les sensibiliser à ces temps d'échanges formalisés.

Entre les deux tours annuels de printemps et d'automne, il sera désormais possible de pourvoir des postes dont la publication est urgente et souhaitée par la gouvernance de l'établissement et de réintégrer des professionnels en disponibilité ou en détachement.

Le Centre national de gestion se tient à votre disposition pour toute information complémentaire en vue de faciliter les opérations d'organisation des procédures de recrutement des praticiens hospitaliers.